

MAUGES COMMUNAUTÉ
CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SÉANCE DU 17 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 17 juin à 18h30, les conseillers de la Communauté d'agglomération « Mauges Communauté » légalement convoqués, se sont réunis au siège de Mauges Communauté, salles Loire et Moine, Commune déléguée de Beaupréau à Beaupréau-en-Mauges, sous la présidence de Monsieur Hervé MARTIN, Président.

Étaient présents :

BEAUPRÉAU-EN-MAUGES : Régis LEBRUN – Erlé COUVRAND - Christian DAVY – Martine GALLARD – Brigitte JAROUSSEAU - Elsa JOSSE – Jean-Michel MARY - Thierry MERCERON.

CHEMILLÉ-EN-ANJOU : Hervé MARTIN - Sophie BIDE-ENON - Anne-Rachel BODEREAU – Pascal CASSIN – Nadège DAVID - Salète DILLIEUX - Luc PELÉ - Yann SEMLER-COLLERY.

MAUGES-SUR-LOIRE : Gilles PITON – Sandra BELLANGER - Anne-Françoise CADIOT-OGER - Jacques de MAISONNEUVE - Nadège MOREAU.

MONTREVAULT-SUR-ÈVRE : Thierry ALBERT – Dominique AUDOIN - Michel BRUNEAU – Lydia CHOQUET - Laurent HAY - Catherine LEFEUVRE - Sophie SOURICE.

ORÉE-D'ANJOU : Isabelle BILLET – Claude GUIMAS – Céline PIGRÉE - Lydie PINEAU - Guillaume SALLÉ.

SÈVREMOINE : Richard CESBRON - Aglaé de BEAUREGARD - Céline BONNIN - Sébastien DESSEIN - Alexandre de FRAISSINETTE - Geneviève GAILLARD - Gautier GIRARD - Marie-Annick RENOUL – Isabelle SUTEAU.

Nombre de présents : 42

Pouvoirs : Monsieur Yannick BENOIST donne pouvoir à Monsieur Pascal CASSIN – Monsieur Vincent BLANCHARD donne pouvoir à Monsieur Sébastien DESSEIN – Madame Gaëtane GABORY donne pouvoir à Monsieur Jacques de MAISONNEUVE – Monsieur Teddy TRAMIER donne pouvoir à Madame Lydie PINEAU.

Nombre de pouvoirs : 4

Étaient excusés : Yannick BENOIST - Vincent BLANCHARD - Sonia FAUCHEUX - Gaëtane GABORY - Philippe GILIS - Bruno HOUET - Teddy TRAMIER.

Nombre d'excusés : 7

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume SALLÉ.

Délibération N°C2026-06-17-06

Comptes administratifs 2025 du budget principal et des budgets annexes.

EXPOSÉ :

Monsieur le Président expose :

À la suite de l'examen des comptes de gestion de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes n°451 « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés », n°452 « Zones d'activités économiques », n°453 « Bâtiments d'activités économiques », n°454 « Mobilité », n°455 « Scènes de Pays », n°456 « Eau », n°457 « Assainissement collectif », n°458 « Assainissement non collectif » et n°459 « GEMAPI et eaux pluviales », le Conseil communautaire est invité à statuer sur les comptes administratifs de chacun de ces dix (10) budgets, dressés par l'ordonnateur et qui sont conformes aux comptes de gestion dressés par le comptable public.

Budget Principal :

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à 63.32% par rapport au budget prévu. Cependant, ce taux de réalisation passe à 79.23%, après déduction des crédits provisionnés pour :

- Le programme local de l'habitat et les appels à projets, inscrits en restes à réaliser en 2026 ;
- La couverture du déficit des budgets « zones d'activités économiques », non réalisée ;
- Les « marges » inscrites au budget supplémentaire 2025 ;

Les charges à caractère générale sont réalisées à hauteur de 84.42%, les charges de personnel, 96.57%. A noter que ces charges de personnel, couvrent l'ensemble des services (paiement des personnels sur le budget principal et remboursement par les budgets annexes).

Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 101.09%.

Les recettes fiscales, 10 778 266 €, réalisées à 104.08% du prévisionnel, représentent 25.92% des recettes.

Les **investissements** représentent 891 197 €, dont 290 851 € en restes à réaliser en 2026, soit un taux de réalisation à 26.58% après déduction des crédits inscrits en provision suite à l'autofinancement dégagé par le suréquilibre de la section de fonctionnement. Ce taux de réalisation s'explique par la non-sollicitation des subventions aux communes pour la construction de pistes cyclables.

Budget Gestion des déchets :

Les dépenses réelles de fonctionnement, font apparaître un taux de réalisation de 92.59%. Soit 13 173 338 € de dépenses réelles, dont 11 413 227 € de collecte et traitement des déchets.

Les charges de personnel s'élèvent à 688 176 €.

Les recettes réelles de fonctionnement perçues, 13 563 256 €, ont été réalisées à 92.82% ; le montant perçu de redevance incitative correspond au montant prévu, 100.29% de réalisation. En revanche les subventions des éco-organismes n'atteignent que 62.52% du montant prévu, soit 1 866 544 €.

Les investissements se sont élevés à 3 087 955 €, dont 927 896 € en restes à réaliser sur 2026. Soit un taux de réalisation de 71.58% après déduction des crédits inscrits en provision suite à l'autofinancement dégagé par le suréquilibre de la section de fonctionnement.

Budget Zones d'activités économiques :

L'entretien et la gestion des zones d'activités économiques existantes s'est élevé à 1 842 414 €, dont 728 712 € inscrits en restes à réaliser en 2026. Soit une réalisation à hauteur de 42.12%

1 216 276 € ont été investis dans l'extension et l'aménagement des zones, dont 154 516 € repris en 2026. Soit un taux de réalisation de 76.56€.

La vente de terrains aménagés s'est élevée à 1 601 289 €.

L'entretien des zones, les charges et taxes afférentes, ont été financés par le budget principal à hauteur de 1 763 241 €.

Budget Bâtiments d'activités économiques :

Les charges à caractère général se sont élevées à 392 371 €. Soit un taux de réalisation à 87.70%.

Parmi ces charges on relève 120 495 € de taxes foncières et 92 891 € en énergie et électricité

57 703 € ont été consacrés à l'entretien des bâtiments.

049-200060010-20260617-C2026-06-17-06-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Accusé de réception en préfecture
04920006010-20260617-C226-06-17-06-DH
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Les **dépenses réelles de fonctionnement** ont été réalisés à hauteur de 72.81%, les charges de personnel se sont élevées à 96 380 € et les contributions aux syndicats à 640 905 €.

En recette réelles de fonctionnement, la taxe GEMAPI s'élève à 1 772 747 € (soit au total 2 238 175 € considérant les 465 428 € affectés à la gestion des eaux pluviales dans la lutte contre les inondations).

En investissement, les travaux sur les digues réalisés par le Etablissement Public Loire, se sont élevés à 1 047 742 €.

Les résultats ressortant des comptes administratifs sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL 450	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	38 825 915,69 €	993 366,61 €
Recettes	40 417 088,28 €	1 091 235,96 €
Résultat exercice	1 591 172,59 €	97 869,35 €
Résultat antérieur	37 921 066,88 €	164 594,91 €
Résultat cumulé	39 512 239,47 €	262 464,26 €

BUDGET ANNEXE 451 DECHETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	13 603 040,89 €	2 716 822,17 €
Recettes	13 567 605,42 €	575 705,26 €
Résultat exercice	-35 435,47 €	-2 141 116,91 €
Résultat antérieur	4 161 144,94 €	4 313 716,83 €
Résultat cumulé	4 125 709,47 €	2 172 599,92 €

BUDGET ANNEXE 452 ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	3 635 468,54 €	1 705 459,07 €
Recettes	4 595 007,23 €	3 417 677,81 €
Résultat exercice	959 538,69 €	1 712 218,74 €
Résultat antérieur	0.00 €	-10 735 288,41 €
Résultat cumulé	959 538,69 €	-9 023 069,67 €

BUDGET ANNEXE 453 BATIMENTS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	967 404,23 €	1 377 296,87 €
Recettes	1 927 197,89 €	713 202,54 €
Résultat exercice	959 793,66 €	-664 094,33 €
Résultat antérieur	-976 149,23 €	995 515,08 €
Résultat cumulé	-16 355,57 €	331 420,75 €

BUDGET ANNEXE 454 MOBILITÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	7 591 378,71 €	42 680,00 €
Recettes	7 591 378,71 €	135 097,81 €
Résultat exercice	0.00 €	92 417,81 €
Résultat antérieur	0.00 €	54 300,46 €
Résultat cumulé	0.00 €	146 718,27 €

BUDGET ANNEXE 455 SCENES DE PAYS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	989 658,18 €	5 391,60 €
Recettes	989 452,29 €	9 861,85 €
Résultat exercice	-205,89 €	4 470,25 €
Résultat antérieur	205,89 €	82 512,79 €
Résultat cumulé	0.00 €	86 983,04 €

BUDGET ANNEXE 456 EAU	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 383 990,01 €	7 494 270,31 €
Recettes	3 746 659,43 €	5 217 469,41 €
Résultat exercice	1 362 669,42 €	-2 276 800,90 €
Résultat antérieur	1 599 209,77 €	4 072 085,00 €
Résultat cumulé	2 961 879,19 €	1 795 284,10 €

BUDGET ANNEXE 457 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	10 888 520,54 €	13 267 027,78 €
Recettes	12 475 229,59 €	7 583 765,33 €
Résultat exercice	1 586 709,05 €	-5 683 262,45 €
Résultat antérieur	4 494 538,84 €	7 570 859,16 €
Résultat cumulé	6 081 247,89 €	1 887 596,71 €

BUDGET ANNEXE 458 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	381 847,48 €	1 259,40 €
Recettes	353 338,45 €	999,99 €
Résultat exercice	-28 509,03 €	-259,41 €
Résultat antérieur	132 929,25 €	10 134,04 €
Résultat cumulé	104 420,22 €	9 874,63 €

BUDGET ANNEXE 459 GEMAPI ET EAUX PLUVIALES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	3 034 563,36 €	9 304 466,56 €
Recettes	5 792 453,18 €	1 961 855,81 €
Résultat exercice	2 757 889,82 €	-7 342 610,75 €
Résultat antérieur	2 202 793,98 €	8 443 050,36 €
Résultat cumulé	4 960 683,80 €	1 100 439,61 €
Résultat budgets agrégés	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Exercice	9 153 622,84 €	-16 201 168,60 €
Cumulé	58 689 363,16 €	-1 229 688,38 €

Le Conseil communautaire :

Vu les articles L1612-12 et L2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 03 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

Article premier : D'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget principal 2025 tel qu'il a été présenté.

Article 2 : D'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe n°451 « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » 2025 tel qu'il a été présenté.

Article 3 : D'adopter, à l'unanimité (deux (2) abstentions : Madame Isabelle SUTEAU et Monsieur Alexandre de FRAISSINETTE), le compte administratif du budget annexe n°452 « Zones d'activités économiques » 2025 tel qu'il a été présenté.

Article 4 : D'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe n°453 « Bâtiments d'activités économiques » 2025 tel qu'il a été présenté.

Article 5 : D'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe n°454 « Mobilité » 2025 tel qu'il a été présenté.

Article 6 : D'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe n°455 « Scènes de Pays » 2025 tel qu'il a été présenté.

Article 7 : D'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe n°456 « Eau » 2025 tel qu'il a été présenté.

Article 8 : D'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe n°457 « Assainissement collectif » 2025 tel qu'il a été présenté.

Article 9 : D'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe n°458 « Assainissement non collectif » 2025 tel qu'il a été présenté.

Article 10 : D'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe n°459 « GEMAPI et eaux pluviales » 2025 tel qu'il a été présenté.

Le Président,
Hervé MARTIN

